

Conception des bâtiments bois et sécurité incendie

Vendredi 18 décembre 2020

Maison de la Forêt et du Bois - 10 Allée des Eaux et Forêts - 63370 Lempdes

[Cliquez ici pour consulter les autres dates et lieux pour ce module de formation](#)

Pré-requis: avoir de bonnes connaissances dans le secteur du bâtiment.

Objectifs

Faire le point sur les différents aspects de la sécurité incendie en construction bois, notamment pour les bâtiments de logements collectifs et les Etablissements Recevant du Public.

Traiter les évolutions réglementaires et les travaux en cours vis-à-vis des justifications à produire.

Aborder le cas particulier des structures bois en isolation thermique par l'extérieur.

Lister les exigences de cette réglementation et présenter les solutions pour y satisfaire.

Programme : 1 jour (7 heures)

Objectifs et principes de la réglementation incendie

Contexte européen

Réaction au feu

- Définition.
- Arrêté du 21 novembre 2002 modifié 2003 et 2006.
- Justifications.
- Emploi possible des bois et dérivés.
- Ignifugation.

Résistance au feu

- Définition.
- Arrêté du 22 mars 2004 modifié 2006 et 2011.
- Justifications.
- Solutions conventionnelles.

Règlementation des Etablissements Recevant du Public

- Arrêté du 25 juin 1980 modifié, catégories, articles CO, articles AM.
- Instruction technique 249.
- Cas des isolants naturels.

Règlementation des Habitations

- Arrêté du 31 janvier 1986, arrêté du 7 août 2019.
- Cas des isolants naturels.

Propagation du feu par les façades

- Guide d'application du CSTB.

Règlementation des lieux de travail.

Règlementation des installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE).

Réhabilitation

Le formateur fournit aux stagiaires les textes et justifications libres de droit.

Conception des bâtiments bois et sécurité incendie

Vendredi 18 décembre 2020

Maison de la Forêt et du Bois - 10 Allée des Eaux et Forêts - 63370 Lempdes

[Cliquez ici pour consulter les autres dates et lieux pour ce module de formation](#)

Suivi et évaluation

Le formateur contrôlera l'acquisition des connaissances des stagiaires par des questions orales ou écrites tout au long de la session de formation.

L'organisateur de la formation évaluera la qualité de la formation par une fiche d'évaluation complétée par chaque stagiaire au terme de la session de formation.

Public visé : architectes, maîtres d'œuvre, maîtres d'ouvrages (techniciens et ingénieurs), techniciens et ingénieurs de bureaux d'études, économistes, contrôleurs techniques, charpentiers, constructeurs bois, etc.

Durée : 1 jour (7 heure)

Prix

330 € TTC (TVA 20 %) pour les adhérents Fibois Auvergne-Rhône-Alpes, Auvergne Archiform' ou interprofessions territoriales.

430 € TTC (TVA 20 %) pour les non adhérents.

Adhérez

Chèque à libeller à l'ordre de Fibois AuRA. Le chèque sera débité après la tenue de la formation sauf demande d'un délai supplémentaire émanant du participant.

Rappel

Le nombre de stagiaires est limité à 10 (Nombre pouvant être modifié en fonction de l'évolution des mesures sanitaires).

L'inscription est définitive à réception du règlement ou de l'accord de prise en charge de l'OPCO.

Une attestation de présence et une facture seront envoyées au terme de la formation.

Prise en charge de la formation

Fibois AuRA dispose du numéro de déclaration d'activité de formation continue **83 63 040 10 63 / Siret : 332 086 347 00033** déposé auprès de la DIRECCTE AuRA.

La déclaration Datadock est validée.

Les conditions sont donc remplies pour une prise en charge par votre OPCO ou tout autres organismes collecteurs.

Plus de renseignements

Fibois Auvergne-Rhône-Alpes : 04 73 16 59 79

Florence Malhière/Neige : contact.clermont@fibois-aura.org

Jean-Pierre Mathé : jp.mathe@fibois-aura.org

Moyens pédagogiques et techniques

☐ Séance de formation en salle.

☐ Supports de présentation.

☐ Document ressources.

Conception des bâtiments bois et sécurité incendie

Vendredi 18 décembre 2020

Maison de la Forêt et du Bois - 10 Allée des Eaux et Forêts - 63370 Lempdes

[Cliquez ici pour consulter les autres dates et lieux pour ce module de formation](#)

BULLETIN D'INSCRIPTION

FORMATION

Conception des bâtiments bois et sécurité incendie

Vendredi 18 décembre 2020 (63)

Entreprise / Organisme :

Activité :

Nom :

Prénom :

Adresse :

Code postal : Ville :

Tél : Mail :

☐ participera à la formation le 18 décembre à Lempdes (63) ☐ 330 € TTC par stagiaire si adhérent (voir page 2)

Nombre de participants : ☐ 430 € TTC par stagiaire si non adhérent (voir page 2)

Niveau d'instruction (scolarité)

- ☐ Niveau VI (en fin de scolarité avant la 3ème)
- ☐ Niveau V bis (fin de scolarité avant le lycée ou avant la terminale)
- ☐ Niveau V (fin de scolarité avant la terminale ou en terminale)
- ☐ Niveau IV (fin de scolarité en terminale ou juste après BAC)
- ☐ Niveau III (fin de scolarité après obtention d'un BAC + 2)
- ☐ Niveau II (fin de scolarité après obtention d'un BAC + 4)
- ☐ Niveau I (fin de scolarité après obtention d'un BAC + 5)

Catégorie socio-professionnelle du dernier poste occupé

- ☐ Ouvrier - compagnon
- ☐ Employé
- ☐ Profession intermédiaire (agent de maîtrise)
- ☐ Cadre et profession intellectuelle supérieure
- ☐ Artisan - Commerçant - Chef d'entreprise
- ☐ Agriculteur exploitant

Statut de l'entreprise

- ☐ TPE (moins de 10 salariés)
- ☐ PME de 10 à 49 salariés
- ☐ PME de 50 à 250 salariés
- ☐ Plus de 50 salariés

Objectifs visé par la formation

- ☐ Sans objet - premier accès à l'emploi
- ☐ Développement / Elargissement des compétences
- ☐ Adaptation des compétences
- ☐ Reconversion vers un autre métier
- ☐ Evolution des méthodes de travail

A retourner par courrier avec le règlement à

Fibois Auvergne-Rhône-Alpes
10 Allée des Eaux et Forêts
63370 LEMPDES

Date / Cachet / Signature

Conception des bâtiments bois et sécurité incendie

Vendredi 18 décembre 2020

Maison de la Forêt et du Bois - 10 Allée des Eaux et Forêts - 63370 Lempdes

[Cliquez ici pour consulter les autres dates et lieux pour ce module de formation](#)

Formateur :

YM. Ligot - Expert bois et sécurité incendie

Membre des commissions de révisions des articles AM, CO et IT249

Référent Sécurité incendie de l'association IBC

Membre du groupe de travail « Façades » pour la révision de l'arrêté du 31 janvier 1986

Membre de l'atelier incendie d'ADIVBOIS.

Formations réalisées en partenariat avec :



Fibois AuRA répond aux critères



Avec le soutien des fonds mutualisés dédiés au plan de formation des entreprises de moins de 50 salariés :



Les actions de Fibois Auvergne-Rhône-Alpes sont soutenues par :

Fibois AuRA est membre de :

